



Vendredi, Charleville se mobilise pour la Journée mondiale contre le sida. Une expo d'affiches internationales sera organisée à la Boutique Ener'1, rue de la Montagne. Tél. 071-416.217. PHOTO AP

Mons / Ambroise Paré ouvre un centre de prélèvements Prises de sang en centre-ville

Les locaux de fin Nord-Eclair Mons-Bourgeois, place du Marché aux Herbes, sont inéconcommissables. L'hôpital Ambroise Paré a déboursé sur fonds propres 360.000 euros pour transformer ce bâtiment en centre de prélèvement sanguin moderne.

Les locaux ouvriront leurs portes ce vendredi, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida. De 7 à 20 heures, une infirmière effectuera sur place gratuitement des dépistages du virus HIV. On se prélèvera aussi pour distribuer des préservatifs.

En temps normal, le centre sera ouvert de 7 à 18 heures : de 7 à 10 heures pour les prélèvements (1). Ambroise Paré cherche à casser son image d'hôpital civil. Et cette inauguration, c'est aussi la création d'une vitrine en centre-ville. Car dans un second temps, l'association compte faire de ce lieu un véritable espace de santé (dépist à la lettre contre le tabac, l'alcool, le mal de dos, le stress) mais aussi de promotion

de ses services. « L'ambition est d'offrir notre présence », se cache d'ailleurs sur le président de l'association, Nicolas Martin.

Et l'hôpital soutient d'autres projets. L'ouverture, sur le site de l'Aldéa au Grand Large, d'un centre de rééducation sportive des-

tinué aux particuliers et aux clubs de premier rang, est à l'heure même de la Commune aux Français. Investissement : 700.000 euros. Toujours sur fonds propres. ■ **VALÉRY SANTHÉLIE**

Info au 069-31.21.32



APRÈS DIX MOIS DE TRAVAIL ET UN INVESTISSEMENT DE L'ORDRE DE 360.000 EUROS, L'ENDROIT EST TRANSFORMÉ. PHOTO AP PRESS

Honnelles / L'association promet de trouver 200.000 euros Bois d'Angre : Natagora en sera

Lundi soir, le conseil d'administration de l'ASBL Natagora a confirmé sa volonté de participer au rachat des 107 hectares du bois d'Angre, acquis par l'exploitant forestier Jean-Pierre Simon. Cette participation sera de maximum 200.000 euros ; montant qui devra être rassemblé prochainement à la suite d'un appel aux dons.

Les administrateurs de l'association insistent cependant dans deux conditions : l'obligation légale d'obtenir un permis d'urban-

isme pour l'exploitation de chêne de substitution, et la mise en place d'un partenariat entre les différents acteurs impliqués.

La province de Hainaut, l'un d'eux, devrait aussi se positionner sur le sujet. Jeudi, le collège provincial examinera le rachat du bois d'Angre. Les députés provinciaux seront appelés à inscrire un accord de principe. Le montant proposé de la participation financière de l'association sera de 200.000 euros. En cas d'accord, l'inscription d'un crédit

extraordinaire pourrait être au site lors d'une prochaine session budgétaire. Et dans ce cas, les 750.000 euros réclamés seraient atteints. Mais Natagora, qui a rejoint de la mise du site sur la liste de sauvegarde, juge que le prix de rachat devrait tenir compte des 600.000 euros déboursés par l'exploitant forestier et de frais réels encourus, mais lesquels devront être déduits le prochain des bois déjà coupés. Au moins les larges de... trancher. ■

VALÉRY SANTHÉLIE